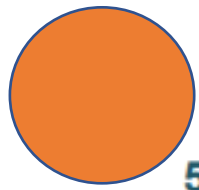


BeMa_5.10_eleve



5. Transformez les infinitifs en conditionnels présents.

Promettre :

1. de ramener le bébé de la garderie.
2. d'acheter du dessert.
3. de semer des plants.
4. d'achever la peinture.
5. d'emmener les enfants au cirque.
6. de soulever la question à la réunion.
7. de se promener au parc.
8. d'enlever ces vieux rideaux rouges.
9. de ne plus harceler le petit voisin.
10. d'envoyer leur réponse très rapidement.

Ils ont promis à Sylvie :

- qu'ils _____
- que Lise _____
- que Rémi _____
- qu'ils _____
- que Jean _____
- que Pierre _____
- qu'elles _____
- qu'ils _____
- que Sophie _____
- qu'ils _____

« PARITÉ NE RIME PAS AVEC ÉGALITÉ »

Les grands moyens. Pour l'ouverture aujourd'hui du débat à l'Assemblée du projet de loi sur l'égalité salariale, Nicole Ameline, la ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle a prévu [...] un texte qui vise à résorber en cinq ans les écarts de salaires entre hommes et femmes. Mais il n'y a rien de contraignant dans le projet de loi, lequel renvoie à la négociation d'entreprise pour lutter contre les inégalités. Un « système de confiance » selon Nicole Ameline [...] Depuis 1983, deux lois ont déjà essayé de lutter contre les inégalités hommes-femmes au travail. Les écarts de rémunérations restent de près de 25 %. Et surtout, la nouvelle loi ne s'attaque pas au principal fléau de l'emploi féminin, le temps partiel, véritable machine à précariser. Quatre-vingts pour cent de ces emplois sont occupés par des femmes. Margaret Maruani, sociologue et directrice de recherche au CNRS* revient sur cette discrimination très française.

« Aujourd'hui, les femmes représentent la moitié de la population active, contre seulement un tiers dans les années 60. Les femmes sont très diplômées et s'arrêtent de moins en moins de travailler dès qu'elles ont des enfants. Pourtant, cette parité quantitative ne rime pas avec égalité. La France connaît une situation paradoxale. Les inégalités entre hommes et femmes en termes de carrière, de salaire ou de chômage continuent à s'incruster. Alors que durant toutes leurs études, dans la compétition scolaire et universitaire, les étudiantes ont réussi à égaler, voire à dépasser les garçons, les déconvenues commencent à l'entrée sur le marché du travail.

On a cru qu'avec la féminisation massive du salariat, les inégalités allaient petit à petit se diluer dans la modernité. Mais en fait, il a manqué la volonté politique de lutter vraiment contre ces discriminations. Les quelques textes qui existent sont bons, comme la loi Roudy de 1983 ou certaines directives européennes. Force est de constater qu'elles ne fonctionnent pas, faute de contraintes. Et, par ailleurs, il n'y a jamais eu en France de grand procès de l'égalité professionnelle comme il y a pu en avoir dans les années 70 à propos de l'avortement.

Ce développement d'un sous-emploi féminin est massif et pourtant, on n'en parle jamais. Le temps partiel est une question cruciale dans la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes, pourtant les politiques publiques ne l'abordent pas. Il y a une focalisation sur les écarts de revenus entre hommes et femmes. Et pendant ce temps, ces emplois à temps partiel créent des poches de pauvreté féminine : toutes ces femmes qui travaillent sans parvenir à gagner leur vie. Lorsque le gouvernement, en voulant revenir sur les 35 heures, a lancé le slogan « travailler plus pour gagner plus », j'ai été frappée d'une chose. On n'a parlé à ce moment-là que des salariés à 35 heures. Sur les salariés à temps partiel, rien. Et pourtant, nombreuses sont celles qui souhaiteraient travailler plus pour avoir un salaire décent ». Tout simplement.

Muriel Grémillet, *Libération*, 10 mai 2005

* CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

Répondez aux questions en cochant la bonne réponse.

1 Cet article traite du thème de :

- l'inégalité des femmes dans l'accès aux études.
- la réticence des hommes à employer des femmes.
- l'absence de lois pour réglementer l'accès des femmes au monde du travail.
- la précarisation du travail qui touche en premier les femmes.

1 point



- l'inégalité salariale sera résolue par la négociation.
- les textes de lois ont sensiblement réduit l'inégalité salariale.
- l'inégalité salariale réside dans le sous-emploi féminin.
- peu de textes se sont penchés sur l'inégalité salariale.

3 Le deuxième paragraphe signifie que :

1 point

- l'augmentation du nombre de femmes diplômées joue sur la natalité.
- l'inégalité professionnelle est prévisible dès l'école.
- les diplômés ne contribuent pas à diminuer l'écart salarial.

4 Dans le troisième paragraphe, l'auteure :

1 point

- estime que les textes ne sont pas accompagnés de mesures.
- critique la teneur des textes de lois déjà existants.
- juge ces textes inadaptés.

5 L'auteure conclut que :

1 point

- la question sur les différences de salaire entre hommes et femmes est occultée.
- les femmes souhaiteraient dans l'ensemble travailler moins.
- l'inégalité salariale est due au fait d'une majorité de femmes employées à temps partiel.
- les femmes devraient travailler au moins 35 heures par semaine.

6 L'auteure ajoute que :

1 point

- les femmes ont surtout besoin d'égalité salariale.
- les femmes souhaiteraient surtout travailler moins et gagner plus.
- les femmes ont surtout besoin d'être autonomes financièrement.

Justifiez votre réponse en relevant une phrase du texte.

1 point

7 Répondez aux questions suivantes avec vos propres mots :

2 points
par réponse

a) Expliquez le choix du titre « Parité ne rime pas avec égalité »

b) Quel processus est à l'origine de la pauvreté féminine dans le monde professionnel ?